



L'ANTENNE MÉDIATION

Conflit – Problème – Litige – Ecoute – Echange – Communication – Accord

Une alternative pour parvenir à une résolution de conflit ou pour éviter qu'une situation ne s'envenime

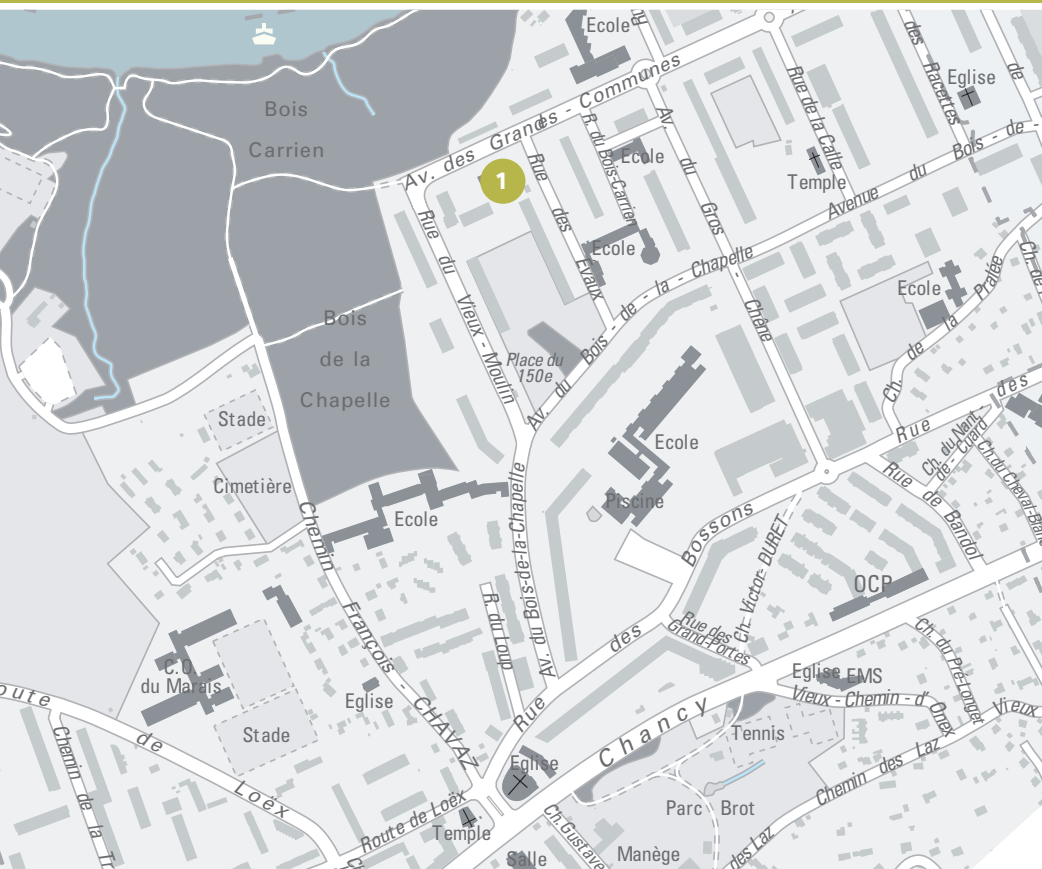
Parfois, certaines situations conflictuelles semblent sans issue. Dans de tels cas, l'intervention d'un tiers professionnel expérimenté, neutre, bienveillant et impartial, – le médiateur – permet de trouver une solution mutuellement acceptable par les personnes en litige.

Le rôle du médiateur consiste à faciliter une communication équitable entre les parties en conflit et, par un processus structuré et respectueux, à favoriser l'émergence d'une solution consensuelle. Ni avocat, ni juge, ni thérapeute, le médiateur tient compte des besoins de chacun des partenaires et contribue à une négociation gagnant/gagnant.

Un désaccord avec :

- Des collègues de travail ?
- Des voisins ?
- Son conjoint ou un enfant ?
- En prise à un différend qui péjore votre qualité de vie ?

L'Antenne Médiation est à disposition sur rendez-vous au Service prévention sociale et promotion santé. Une participation financière de 30 francs est demandée.



1 Réception SPPS

Guichet principal : rue des Evaux 13, 1213 Onex (Tél. : 022 879 89 11 ; Fax : 022 879 89 10)
Tous les jours de 9h à 12h et les lundis, mercredis, vendredis de 14h à 17h

Bus 10 : arrêt Evaux

www.onex.ch